



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLÉVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLÉVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240301-Budget Commune - Approbation du compte administratif 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le compte administratif 2023 :

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	1 782 752.68 €	2 595 245.58 €	812 492.90 €
Investissement	1 567 497.46 €	1 321 467.82€	-246 029.64 €

M. Jean Michel CROGUENNEC précise que le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

Le compte de gestion est également approuvé par le conseil municipal

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240302-Budget commune : Affectation du résultat 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement 2023 est de 812 492.90 € et propose d'affecter la totalité soit la somme de 812 492.90 € en section d'investissement (compte 1068) au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 812 492.90 € en section d'investissement au budget primitif 2024

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240303-Vote des taux 2024

M. Jean Michel CROGUENEC rappelle au conseil municipal les taux 2023 :

- Taxe foncière bâtie : 40.71%
- Taxe foncière non bâtie : 50.37%
- Taxe d'habitation : 17.07 %

Il fait part au conseil de la proposition de la commission des finances d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 1%, les taux seraient les suivants

- Taxe foncière bâtie : 41.12%
- Taxe foncière non bâtie : 50.37%
- Taxe d'habitation : 17.07 %

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 contre), le conseil municipal fixe les taux suivants pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.12%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%
- Taxe d'habitation : 17.07 %

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoît RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240304-Budget commune : Vote du Budget primitif 2024

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2024, sur proposition de la commission des finances.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 683 426.00 €
- Section d'investissement : 3 526 165.27 €

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240305- Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le compte administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	230 667.86 €	435 518.58 €
Recettes	645 336.25 €	199 704.54 €
Résultat	414 668.39 €	-235 814.04 €

M. Jean Michel CROGUENNEC précise que le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2023.

Le compte de gestion est également approuvé par le conseil municipal

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240306-Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2024

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2024, sur proposition de la commission des finances.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 contre), le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 717 762.04€

Investissement : 434 312.69€

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240307-Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le compte administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1848.00 €	0.00 €
Recettes	3271.63 €	0.00 €
Résultats	1423.63 €	0.00 €

M.
Jean

Michel CROGUENNEC précise que le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

Le compte de gestion est également approuvé par le conseil municipal.

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle qu'en date du 21 décembre 2023, le conseil municipal a pris une délibération pour clôturer ce budget car la compétence est désormais assurée par la CCPL.

L'excédent sera intégré au budget de la commune et la commune devra reverser à la CCPL 41% de cet excédent.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240308-Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le compte administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 684.51 €	38 790.49 €
Recettes	26 361.53 €	33 692.77 €
Résultats	22 677.02 €	-5 097.72 €

M. Jean Michel CROGUENNEC précise que le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

Le compte de gestion est également approuvé par le conseil municipal

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle qu'en date du 21 décembre 2023, le conseil municipal a pris une délibération pour clôturer ce budget car la compétence est désormais assurée par la CCPL.

L'excédent de fonctionnement sera intégré au budget de la commune et la commune devra reverser à la CCPL 41% de cet excédent soit la somme de 10 937.58 €.

Le déficit d'investissement sera intégré au budget de la commune et remboursé par la CCPL.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240309-Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2023

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le compte administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 440.03 €	0.00 €
Recettes	37 907.96 €	0.00 €
Résultats	26 467.93 €	0.00 €

M. Jean Michel CROGUENNEC précise que le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

Le compte de gestion est également approuvé par le conseil municipal

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240310-Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2024

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2024, sur proposition de la commission des finances.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 37 513.93€
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240311-Restaurant à l'Ouest : remboursement de la licence

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour des raisons réglementaires, la commune ne pouvait pas acheter de licence 4 pour le restaurant et M. Le NEN a trouvé une licence en location et depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune lui rembourse la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à M. André LE NEN la location de la licence 4 d'un montant de 350.00 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240312-Programme Voirie 2024 : Honoraire Maître d'œuvre

M. Gérard POULIQUEN informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie pour étudier les travaux de voirie à réaliser en 2024.

Le cabinet ING Concept a transmis en mairie une convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1750.00 € HT pour préparer le marché et suivre les travaux.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour et 4 abstentions), le conseil municipal valide la proposition du cabinet ING Concept et autorise M. Le Maire à signer la convention d'un montant de 1750.00 € HT.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240313-Remboursement frais séjour Ski

M. Jean Michel CROGUENNEC informe le conseil municipal que les enfants qui étaient partis au ski ont dû revenir plus tôt suite à un problème d'intoxication alimentaire. Sur le chemin du retour, il a été nécessaire d'acheter des sandwiches, La directrice a avancé les frais d'un montant de 377.60 € remboursés par Gwénaëlle QUILLVERE par conséquent il convient de rembourser cette somme à Mme Gwénaëlle QUILLVERE.

Mme Gwénaëlle QUILLVERE ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à Mme Gwénaëlle QUILLVERE la somme de 377.60 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240314-Recrutement agent contractuel

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe conseil municipal que les dispositions de l'article L332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels).

Elle expose que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaire territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Ils peuvent être également renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations :
Date de la convocation : 18 mars 2024
Date de l'affichage : 18 mars 2024

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **lundi 25 mars 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Magali BECAM, Matthieu POLARD, Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Juliette LEGAL, Delphine MARREC, , Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, Gérard POULIQUEN

Absents excusés : Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL

Mme Sabrina SCOUARNEC est arrivée en cours de séance.

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC

Mme Sabrina SCOUARNEC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Juliette LE GAL

M. Matthieu POLARD a été nommé secrétaire de séance.

20240315-Dispositif Territoires numériques éducatifs

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE présente au conseil municipal le dispositif Territoires numériques éducatifs.

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), telle que modifiée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département du Finistère dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) en date du 21 août 2022,

Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Finistère en date du 7 novembre 2022

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets :

- Les équipements ;
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- La formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- L'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Le Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des collectivités, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

Dans ce cadre, le Département a adopté un Règlement financier pour le dispositif Territoire Numérique Éducatif du Finistère.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce règlement et des projets éligibles.

Elle envisage de développer pour ses 2 écoles :

- des équipements numériques
- des ressources numériques;

Aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère,
- Accepte, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération (annexe 1).

M. Le Maire
Robert BODIGUEL

A blue ink signature of Robert Bodiguel is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Mairie de Plouguerneau" and "29110".